

Les membres du comité

Le comité se compose de membres élus par les résidents. La majorité des membres élus doit être des résidents. Des membres de famille ou tout autre représentant peuvent également former le comité.

Les membres du comité

- ✓ vous écoutent
- ✓ vous renseignent
- ✓ vous représentent

Nous vous invitons à vous joindre au comité et ainsi jouer un rôle actif dans la défense des droits et des intérêts des résidents et participer à l'amélioration de la qualité des soins et des services.

Nous vous assurons de la plus grande confidentialité



Pour nous joindre

Comité de résidents du Centre d'hébergement de Montarville

Adresse: 265, boul. Seigneurial Ouest
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 2H4

Téléphone: 450 461-1538, p. 8019

Courriel: cr.ry.cisssme16@
ssss.gouv.qc.ca

Comité des usagers de Richelieu-Yamaska

Téléphone: 450 771-3333, p. 798209

Courriel: comite.usagers.cisssme16@
ssss.gouv.qc.ca

En toute confidentialité



Notre mandat

Nous veillons à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés.

Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident nos actions.

Nos fonctions

- ✓ **Nous sommes là pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations.**

Les connaissez-vous ? Venez en discuter avec nous.

- ✓ **Nous sommes là pour promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents et évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus de l'établissement.**

Vos questions, vos suggestions, vos commentaires ou, à l'occasion, vos insatisfactions seront portés à l'attention des instances responsables dans un but commun : maintenir ou améliorer la qualité de vie des résidents.

- ✓ **Nous sommes là pour défendre vos droits et vos intérêts en tant que personne mais aussi vos droits et intérêts collectifs.**

Chaque situation portée à notre attention contribue à l'amélioration du milieu de vie de l'ensemble des résidents de votre centre d'hébergement.



Votre milieu de vie

Pour chaque résident, le centre d'hébergement devient son nouveau *chez-soi*.

Dès lors, la personne hébergée a droit à un milieu de vie de qualité où on lui prodigue des soins et services de qualité. Elle doit donc y trouver un milieu de vie significatif et aidant : un milieu de vie qui respecte son identité, sa dignité et son intimité, qui assure sa sécurité et son confort, qui lui permette de donner un sens à sa vie.

Résidents, proches aidants, bénévoles, membres du personnel, gestionnaires ou membres du comité de résidents, nous avons tous la responsabilité de veiller au respect des droits des usagers et à la qualité des services.

**Le milieu de vie,
c'est l'affaire de tous**



Vos droits

Les droits en matière de santé et de bien-être prennent appui sur un vaste ensemble législatif.

Vivre en centre d'hébergement signifie que vos droits sont d'une portée à la fois individuelle et collective. Votre comité de résidents veille au respect de vos droits individuels et au respect des droits de la collectivité que vous venez de joindre.